

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MISSION, VISION ET VALEURS

Met en place les conditions optimales pour que l'assemblée régulière des partenaires puisse analyser et élaborer des propositions concernant la mission, la vision et les valeurs de la Concertation;

Respecte les orientations adoptées relativement à la mission, la vision et les valeurs de la Concertation, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

S'assure du respect de la mission, la vision et les valeurs de la Concertation, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

RÈGLES, FONCTIONNEMENT ET MODÈLE ORGANISATIONNEL

Reçoit, analyse, élabore et fait des propositions concernant des modifications à apporter aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel, conjointement avec l'assemblée régulière des partenaires;

Met en place les conditions optimales pour que l'assemblée régulière des partenaires puisse analyser et élaborer des propositions concernant des modifications à apporter aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel;

Respecte les orientations adoptées relativement aux règles, fonctionnement et au modèle organisationnel, conjointement avec l'ensemble des instances de la Concertation;

S'assure du respect des règles, du fonctionnement et du modèle organisationnel de la Concertation;

PLAN D'ACTION ANNUEL (INCLUANT LE VOLET FINANCIER)

Reçoit les ajouts, suppressions et modifications à apporter aux actions provenant des comités thématiques et de la coordination;

S'assure de la cohérence du plan d'action annuel, relativement à ses obligations légales;

Questionne les comités thématiques et la coordination à propos des recommandations que ces instances comptent présenter à l'assemblée régulière des partenaires, afin qu'elles soient en concordance avec les obligations légales de la Concertation;

Recommande aux comités thématiques et à la coordination de revoir certaines recommandations que ces instances comptent présenter à l'assemblée régulière des partenaires, afin qu'elles soient en concordance avec les obligations légales de la Concertation;

S'assure du suivi et de l'évaluation du plan d'action annuel;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE ÉCOSYSTÉMIQUE SUR 3 ANS

S'occupe de la logistique de la démarche de planification, à travers un conseil d'administration élargi et ouvert à tous;

Adopte la planification élaborée par l'assemblée régulière des partenaires;

BILAN ANNUEL ET PERSPECTIVES

Effectue le bilan de ses travaux et de son fonctionnement et le transmet à la coordination;

Met en œuvre les recommandations émanant de l'exercice de bilan de l'assemblée régulière des partenaires;

PRÉPARATION ET SUIVI DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES DES PARTENAIRES

Soumet des sujets à traiter en assemblée régulière à la coordination;

Effectue les suivis nécessaires demandés en assemblées régulières le concernant;

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Approuve les processus d'embauche soumis par le comité Ressources Humaines;

Approuve les contrats de travail soumis par le comité Ressources Humaines;

Approuve les recommandations d'embauche soumises par le comité Ressources Humaines;

Approuve les processus de soutien et d'encadrement soumis par le comité Ressources Humaines;

Évalue les processus d'embauche en collaboration avec le comité Ressources Humaines;

Évalue les processus de soutien et d'encadrement en collaboration avec le comité Ressources Humaines;

Évalue les processus de traitement des différends et des mesures disciplinaires en collaboration avec le comité Ressources Humaines;

GESTION FINANCIÈRE

Prend connaissance du suivi financier en collaboration avec l'assemblée régulière des partenaires;

Informe l'assemblée régulière des partenaires de montants importants en surplus ou en déficit;

Reçoit les demandes de sommes non-budgétées de la part des instances concernées;

Traite les demandes de sommes non-budgétées dans le cas de petits montants;

Adresse les demandes de sommes non-budgétées à l'assemblée régulière des partenaires dans le cas de gros montants;

Adopte les états financiers de la Concertation;

AUTRES

Achète, loue, acquiert, aliène, échange ou dispose des terrains, édifices ou autres biens meubles ou immeubles de la corporation pour la considération, les termes et les conditions qu'il juge convenables, le cas échéant.

Détermine son fonctionnement interne;